

DOSSIER D'INSCRIPTION
Année 20..... / 20.....

BTS Gestion Forestière

Redoublement oui non

Photo
OBLIGATOIRE

ETUDIANT

Nom : Prénoms :
Né(e) le : __ | __ | ____ Sexe : M F
Commune de naissance : Code postal : ____
Pays : Nationalité(s) :
Portable : Mail :

N° INE (connu sur le bulletin trimestriel/convocation examen /relevé de notes ou établissement actuel)

9 chiffres + 2 lettres : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Régime demandé : Externat Demi-pension Internat

Je suis titulaire du permis de conduire Oui Joindre copie permis
 Non

Je possède un véhicule personnel Oui Joindre copie carte grise + copie quittance assurance
 Non

Véhicule :

Immatriculation : Marque Coloris :

Etudiant à besoins particuliers oui non Dossier PAP oui non
Dossier MDPH oui non

↳ Observations (médicales ou autres)

.....
.....

↳ Établissement fréquenté actuellement

Année scolaire 20__ - 20__ Classe :

Établissement : Public Privé

Adresse :

Code postal : ____ Commune :

↳ Informations complémentaires

Comment avez-vous connu l'Institut Charles Quentin ?

- Journées Portes Ouvertes Bouche à oreilles – Recommandation Salon - Forum
 Presse – Radio Site internet Ancien élève Campagne sac à pain
 Réception SMS Parcoursup Autre :.....

RESPONSABLE LEGAUX

- Madame Monsieur Père Mère Tuteur(trice) Etudiant lui-même
 Marié Divorcé Célibataire veuf

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : _____ Commune :

Adresse pour : l'envoi des notes la facturation Autre (préciser) :.....

Tél perso : _____ Mobile : _____

Mail :

Profession :

- Salariée Travailleur indépendant Profession libérale Autre :

Employeur : Commune :

2^{ème} RESPONSABLE

- Représentant légal 2 Autorité parentale Décédé
 Madame Monsieur Père Mère Tuteur(trice)
 Marié Divorcé Célibataire veuf

Nom : Prénom :

Adresse **si différente du Responsable légal** :

.....

Code postal : _____ Commune :

Tél perso : _____ Mobile : _____

Mail :

Profession :

- Salariée Travailleur indépendant Profession libérale Autre :

Employeur : Commune :

FACTURATION

Facturation	%	Mode de règlement
<input type="checkbox"/> aux parents		<input type="checkbox"/> par chèque annuel (à la rentrée)
<input type="checkbox"/> au père		<input type="checkbox"/> par prélèvement automatique (mandat SEPA + RIB SVP)
<input type="checkbox"/> à la mère		Pour tout autre mode de règlement, veuillez contacter le service comptabilité
<input type="checkbox"/> au tuteur ou tutelle		
<input type="checkbox"/> autre :		

Pour les parents divorcés ou séparés merci de nous fournir copie de l'acte de jugement de divorce ou de séparation impératif.

CE DOSSIER DOIT ETRE RETOURNE ET ACCOMPAGNE DES PIECES CI-DESSOUS

- 1 photo d'identité avec le nom et la classe de l'étudiant au dos
- 1 photocopie de votre carte d'identité recto/verso
- 1 photocopie du livret de famille
- Copie jugement de divorce ou de séparation des parents (si concerné)
- 1 Chèque d'inscription de 150 euros
- Copie de votre permis de conduire (si concerné)
- Copie carte grise de votre véhicule (si concerné)
- Copie de la quittance assurance du véhicule (si concerné)
- Copie dossier MDPH (si concerné)
- Copie PAP (si concerné)
- La photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat

Les renseignements demandés dans cette fiche sont **obligatoires** pour permettre **l'inscription définitive** de l'étudiant.
Une fiche incomplète ou illisible ne pourra être traitée.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès à l'ensemble des informations personnelles vous concernant recueillies par l'Institut Charles Quentin et, le cas échéant, du droit de rectification, ainsi que d'un droit d'opposition à leur conservation.

Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous contacter par courrier postal en joignant à votre demande la copie de votre pièce d'identité.

L'admission à l'Institut Charles Quentin implique votre adhésion sans réserve au projet éducatif, au règlement intérieur de l'Établissement et aux conditions financières.

Fait à : le :

Signature de l'étudiant

Signature du ou des responsables légaux

COUPON PARRAINAGE 2025-2026

Parrain / Marraine		Filleul/ Filleule	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Classe	
CP			
VILLE			
Tel			
Mail			



soyez nos ambassadeurs !

**Recevez
200€**

en parrainant un nouvel élève !



Conditions générales :
Offre valable pour l'année scolaire 2021-2022. La somme de 200€ sera déduite de la facture de février de l'année scolaire en cours sous réserve que le filleul soit toujours scolarisé à date. Cette offre sera caduque en cas de défaut de paiement du parrain. Le dossier sera refusé sans les coordonnées complètes du parrain le jour de l'inscription. Aucune demande ne pourra être faite après l'inscription du filleul.



CONDITIONS TARIFAIRES & FINANCIERES 2025-2026

Classe BTSA Gestion Forestière 1^{ère} année

TARIF ANNUEL

EXTERNE (contribution famille +cotisation APE)	1 761,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE (contribution famille + cotisation APE + forfait ½ pension)	2 709,00 €
INTERNE (contribution famille + cotisation APE + forfait pension)	4 821,00 €

Les périodes de stage et/ou de séjour sont déjà décomptées du montant annuel.

L'inscription de l'étudiant ne devient effective qu'après le versement de 150 euros relatif aux frais de dossier.

Cette somme est encaissée à réception du dossier et non remboursable.

Une caution de 70 euros est facturée en début d'année scolaire et sera restituée à la sortie définitive de l'Institut Charles Quentin, si aucune dégradation des bâtiments, du mobilier ou du matériel n'est constatée et, si votre situation comptable est à jour.

A défaut, cette somme sera imputée sur le solde restant dû à l'établissement. En cas de dégradation, le montant des réparations pourra être demandée à l'élève.

Le choix du régime est valable pour l'année scolaire. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

En cas d'arrivée tardive en cours d'année, le montant facturé correspondra au prorata du temps de présence par rapport au tarif annuel.

En cas de départ en cours d'année, quel qu'en soit le motif, tout mois commencé reste dû à l'établissement dans son intégralité.

FRAIS ANNEXES

Ne sont pas comptabilisés dans les tarifs annuels :

- ↗ L'Equitation (tarifs hippologie sur demande)
- ↗ Les transports scolaires (tarifs sur demande)
- ↗ Voyages scolaires et sorties
- ↗ La photo de classe
- ↗ Les Equipement de Protection Individuelles (EPI)

REDUCTIONS ANNUELLES ACCORDEES PAR L'INSTITUT

- ↗ Parents exerçant une profession dans l'enseignement catholique : réduction de 10 %, sous réserve d'obtention de l'attestation de l'employeur
- ↗ Plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement : 25 % de réduction uniquement sur la contribution famille à compter du 2^{ème} enfant

BOURSES ET AIDES SOCIALES

L'étudiant peut prétendre à une bourse sur le site messervices.etudiant.gouv.fr et demander un Dossier Social Etudiant. Cette démarche est à effectuer lors de votre inscription sur Parcoursup.

ACQUISITION DU KIT RENTREE

Tout nouvel étudiant se voit attribuer gratuitement un kit de rentrée composé d'un sweat et d'un polo à l'effigie de l'établissement.

**Le coupon d'engagement au verso est à compléter et signer par la famille
Lors de votre confirmation d'inscription.**



CHOIX DES VERSEMENTS

	Paiement au trimestre Par chèque			Paiement par prélèvement mensuel de sept à juillet
	T1	T2	T3	Par mois
EXTERNAT	587 €	587 €	587 €	176.10 €
DEMI-PENSION	903 €	903 €	903 €	270.90 €
INTERNAT	1 607 €	1 607 €	1 607 €	482.10 €

- L'étudiant qui quitte illégalement l'enceinte de l'établissement sans autorisation préalable (justificatif fourni par les parents en référence au règlement intérieur) n'est plus couvert par la structure scolaire.
- Pour le paiement au trimestre, 3 chèques vous sont demandés le jour de la rentrée. Ils seront encaissés à chaque début de trimestre.
- Les prélèvements s'effectuent le 10 de chaque mois à l'exception du 1^{er} prélèvement le 20 septembre. Ils s'effectuent de septembre jusqu'au mois de juillet ou au-delà, si le compte famille n'est pas soldé.
- Pour les nouveaux inscrits : la demande de mandat de prélèvement SEPA automatique est à joindre au dossier d'inscription ou à demander auprès du service comptabilité.
- Pour les familles ayant déjà opté pour le prélèvement l'année précédente : aucune démarche n'est à faire, sauf en cas de changement de RIB et/ou banque.
- Si un prélèvement est rejeté, quel soit le motif, le règlement doit se faire dans le mois du rejet. Les frais bancaires (montant forfaitaire) vous seront facturés à chaque rejet. Au bout de deux incidents bancaires consécutifs, nous arrêterons les prélèvements automatiques et vous serez dans l'obligation de régler la totalité de la somme due.

HEBERGEMENT EXCEPTIONNEL

L'Institut propose un hébergement pour les **étudiants internationaux et ceux domiciliés loin de l'établissement** ne pouvant rentrer chez eux le week-end et vacances scolaires. La demande doit être effectuée par écrit et validée par la direction.

Forfaits hébergements exceptionnels pour l'année scolaire Ces forfaits viennent s'ajouter au tarif annuel des 22 semaines de scolarité		
Forfait Week-end vendredi soir au dimanche soir	Forfait Week-end vendredi soir au dimanche soir + vacances scolaires zone B	Juillet /Août sous accord de la direction
715 €	1 455 €	205 € par mois loué

A noter qu'il n'y a pas de service restauration les week-end et vacances scolaires.

Les étudiants ont à disposition un coin cuisine avec un micro-onde et une cuisine avec gazinière, four et réfrigérateur.

ASSURANCE

Le lycée assure l'étudiant auprès de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), pour les accidents qui pourraient avoir lieu dans l'établissement, sur le trajet gare/établissement, sur les lieux de stage et pendant tous les déplacements organisés par l'établissement, pendant la période scolaire.

Cette assurance ne couvre pas les accidents survenant pendant les activités qui ne pas organisées par l'établissement.

Le(s) responsable(s) légal(aux) s'engage(nt) à contracter une assurance responsabilité civile.

ENGAGEMENT DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Je soussigné M. / Mme ⁽¹⁾ _____

ou

Nous soussignons M. et Mme _____

Parents de l'étudiant _____ (Nom - prénom)



certifie / certifions ⁽¹⁾ avoir pris connaissance des conditions tarifaires et financières 2025-2026 pour une entrée en classe de BTSA GESTION FORESTIERE 1^{ère} année et les accepter.

Fait à _____ Le _____

Signature du ou des représentants

(1) Rayer la mention inutile



Paiement par prélèvement automatique :

Compléter le mandat ci-dessous accompagné du Relevé d'Identité **B**ancaire

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **INSTITUT CHARLES QUENTIN** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **INSTITUT CHARLES QUENTIN**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR15ZZZ324302

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

Créancier

INSTITUT CHARLES QUENTIN

1 rue Sabatier

60350 PIERREFONDS

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété



Droit d'utilisation de l'image

Pour les élèves et étudiants

Je soussigné(e) M./Mme représentant légal de :

NOM – Prénom :

Né(e) le :

Classe :

1 - Cession de droits :

1.1 Bénéficiaires

Autorise l'Institut Charles Quentin à diffuser au titre de sa communication les images le représentant, réalisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

1.2 Objet

Cette cession emporte autorisation pour l'Institut Charles Quentin d'utiliser, publier, copier, reproduire, adapter, modifier, transformer, cette image par tous procédés techniques sans jamais dévaloriser ou mettre à mal la personne qui figure sur les images.

Les images pourront être reproduites ou utilisées avec d'autres matériaux, dont, et sans que cette énumération soit exhaustive : des textes, des données, des informations ou titres et slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, animations, graphismes, segments vidéo ou audio de toute nature, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

1.3 Supports et diffusion

La présente autorisation est donnée pour tous supports : papier, tissus, bois, plastique, informatique, électronique, magnétique, numérique, laser, optique et de manière générale tout support lisible par l'homme directement ou par l'intermédiaire d'une machine, pour la télévision et le cinéma, et de manière générale, pour tous mode de diffusion, réseaux sociaux officiellement mis en place et gérés par l'Institut Charles Quentin.

1.4 Domaines et sujets

La présente autorisation est donnée à l'Institut Charles Quentin pour une diffusion sur le monde entier et pour tous les domaines d'exploitation : publicité, promotion, distribution, production, communication sur supports numériques ou imprimés sans que cette énumération soit limitative.

2 - Propriété des produits

Il ne pourra revendiquer aucun droit quant aux supports sur lesquels sera reproduite son image. De même qu'il ne pourra exercer aucun droit de regard quant à leur élaboration, fabrication, production ou diffusion.

Ces visuels demeureront propriété de l'Institut Charles Quentin et du photographe/réalisateur du film mandaté (suivant le contrat de cession en vigueur entre ces deux parties).

3 – Étendue de l'utilisation

Il autorise que les utilisations à venir de son image peuvent être mineures ou s'inscrire dans le cadre de campagnes de communication d'envergure de l'Institut Charles Quentin sur un territoire non limité. Dans ce cas et dans la limite du possible, il en sera informé au préalable sans toutefois que cette mention soit obligatoire pour l'Institut Charles Quentin.

4 – Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée illimitée, irrévocable à peine de dommages et intérêts, quels que soient le succès ou la réputation que la personne peut acquérir ultérieurement, de même que quelles que soient les modifications qu'il apporterait à l'orientation de sa carrière.

Cependant, toute demande pour suspendre ces autorisations de droit d'utilisation de l'image doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à adresser au chef d'établissement de l'Institut Charles Quentin.

En aucun cas, l'Institut Charles Quentin et le photographe/réalisateur du film mandaté seront tenus de retirer les images concernées des supports déjà utilisés. La non-diffusion de nouvelles parutions des images sera effective au maximum 1 mois après la date de réception du courrier.

Dans le cas d'une telle demande, l'Institut Charles Quentin s'efforcera dans la mesure du possible et des réalités proposées par les plates-formes numériques installées à l'étranger, de retirer ou de dissimuler autant que possible les images publiées avant la date de réception du courrier. En aucun cas, ce retrait pourra être total.

5 – Compétence

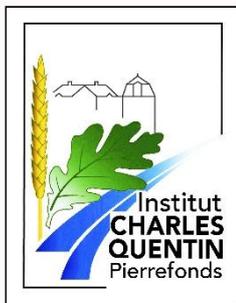
Le présent contrat est soumis à la Loi française. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents pour trancher tous litiges nés de son interprétation ou de son exécution.

J'autorise dans le cadre défini ci-dessus l'utilisation de l'image de : au bénéfice de l'Institut Charles Quentin. Je n'exigerai ni rémunération, ni autre avantage en contrepartie.

Fait à, le

Signature du représentant légal (si élève mineur) précédée de la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* »

Signature de l'élève ou de l'étudiant (si majeur) précédée de la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* »



FICHE MEDICALE



Année scolaire /

ETUDIANT

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

☎ : Portable Monsieur :

Portable Madame :

VACCINATIONS

BCG, Tests Tuberculiques, DTP.

A chaque rappel, en adresser la photocopie au bureau de la vie scolaire.

SANTE

Nom du médecin traitant : ☎

Adresse :

Employeur du responsable de l'élève :

Adresse :

☎

Problèmes éventuels (allergies, maladies, accident, suivi psychologique...)

.....

Traitement suivi

.....

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique nécessitant la prise de médicaments pendant le temps scolaire ou s'il est susceptible de prendre un traitement d'urgence, veuillez nous confier les médicaments avec l'ordonnance nominative datée et signée.

ASSURANCE

Les parents sont-ils assurés sociaux ? oui non

N° Sécurité Sociale : Adresse de la caisse

.....

Complémentaire mutuelle ? oui non

Laquelle : N°

AUTORISATION DES PARENTS EN CAS D'URGENCE MEDICALE

Je soussigné, Responsable légal de l'élève

Nom : Prénom :

autorise le Chef d'Etablissement ou son remplaçant à donner, en mon nom, lieu et place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où l'enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide.

CAS PARTICULIER : important et indispensable

Handicap (vue, audition, malformation.....), allergie, contre-indication

.....
.....
.....
.....

N.B. : sous pli cacheté, vous pouvez donner à la responsable de la vie scolaire des renseignements jugés par vous confidentiels.

ACCIDENT

En cas d'accident, l'enfant est amené au poste de 1^{er} secours près du bureau de la vie scolaire. La personne, responsable de la vie scolaire, contacte la famille.

- En cas d'urgence, la personne appelle le SAMU puis les parents.
- En cas d'accident ne présentant pas à priori d'urgence, la personne appelle les parents. Si les parents ne sont pas joignables, la personne compose le 15 où le médecin du SAMU lui indique la marche à suivre.

Il est rappelé qu'aucun enfant ne peut être transporté dans un véhicule de l'établissement ou personnel.

- En cas d'hospitalisation en urgence, la famille devra se rendre aux urgences du centre hospitalier de Compiègne pour récupérer leur enfant (et le ramener éventuellement à l'Institut si le médecin l'autorise à reprendre sa scolarité).

« **Bon pour pouvoir** »

Date et Signature du père ou responsable légal de l'étudiant



INSCRIPTION TRANSPORT



NOM PRENOM Classe

Droits d'inscription

L'engagement se fait **sur l'année**, nous ne faisons pas de « A LA CARTE ». Pour les transports individualisés exceptionnels, consultez le site : oise-mobilite.fr

Prise en charge de l'élève à partir de	ALLER LE LUNDI		RETOUR LE VENDREDI	
	Tarif mensuel		Tarif Mensuel	
Gare de Compiègne prise des élèves à 9h20 en gare Retour des élèves en gare le vendredi 16h30	16 €		16 €	
Gare de Crépy en Valois prise des élèves à 9h20 en gare Retour des élèves en gare le vendredi 16h30	16 €		16 €	
Senlis à la gare routière (car mutualisé avec la Maison Française les élèves de l'Institut Charles Quentin sont prioritaires) prise des élèves à 8h30 à la gare routière Retour des élèves à la gare routière le vendredi 17h30	36 €		36 €	
Paris Porte Maillot (car mutualisé avec la Maison Française sous réserve de places disponibles) prise des élèves à 8h15 sur le parking retour le vendredi vers 18h45 selon trafic routier	45 €		45 €	

• *Cochez votre choix de gare pour le lundi et vendredi*

Les lignes en provenance de la gare routière de Senlis, Crépy en Valois ou Compiègne sont affrétées par l'Institut. L'Institut ne peut être tenu responsable des retards SNCF.

Les bus que l'Institut affrète appartiennent à des compagnies privées qui ont d'autres services à effectuer après notre transport.

Il est donc impossible d'attendre votre enfant en cas de retard de train. Il devra prendre le taxi ou bus de ligne Oise-mobilité.

Les dépenses engagées par les élèves pour des frais de taxi restent exclusivement à la charge des familles. Pensez à leur donner minimum 30 euros.

Fait à : Le :

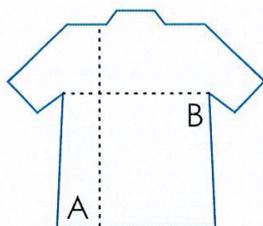
Signature du responsable légal :



Bon de commande des vêtements

Chaque année, l'établissement offre aux nouveaux élèves entrants un polo et un sweat à l'effigie de l'Institut. Tous les élèves et étudiants ont l'obligation de porter l'un ou l'autre (selon la saison) lors de sorties à l'extérieur (cinéma, théâtre, PIC...)

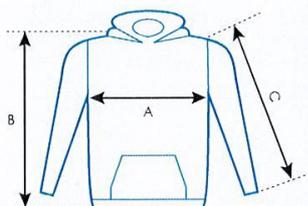
Les élèves et étudiants ayant déjà reçu leurs vêtements offerts lors d'une rentrée précédente, peuvent en commander de nouveaux (vêtement perdu, taille trop petite, vêtement abimé...). Ce deuxième trousseau sera facturé.



Polo 100 % coton
blanc, à col 3 boutons
broderie cœur du logo de l'Institut

Guide des tailles :

Tailles	S	M	L	XL	XXL
A/B en cm	70/50	72/53	74/56	76/59	79/62



Sweat 80 % coton, 20 % polyester
bleu marine, à capuche et cordons
broderie cœur du logo de l'Institut et broderie dos du nom de l'Institut

Guide des tailles :

Tailles	S	M	L	XL	XXL
A en cm	51,5	55	58,5	62	65,5
B en cm	65,5	67,5	69,5	71,5	73,5
C en cm	62,5	63,5	64,5	65,5	66,5

Bon de commande des vêtements

NOM : Prénom :
Classe : Nouvel entrant : oui non

Pour les commandes supplémentaires, merci de nous remettre le paiement par chèque en même temps que le bon de commande.

Vêtements offerts par l'Institut (uniquement pour les nouveaux entrants)

	Taille
Polo	
Sweat	

Commande supplémentaire à la charge de la famille

	Taille	Quantité	Prix Unitaire TTC	Total
Polo			15,00 €	
Sweat			25,00 €	
			Total	

